



DÉCISION

OBJET :

**Affaire PRO22-002 : Rénovation et amélioration
énergétique de la salle des Fêtes de Féternes
Lot n°1 : Démolition, maçonnerie**

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication au BOAMP le 21/10/2022 et le dossier mis en ligne sur MP74 le même jour,

Vu la date de remise des plis fixée au 21/11/2022,

Vu les trois offres qui ont été réceptionnées,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Mme NOUVILLE, Maître d'œuvre,

Il est décidé d'attribuer le lot n°1 comme suit :

N° de marché	Entreprise	Montants en € H.T.
MAR23-001	EIFFAGE CONSTRUCTION	64 000,00

Fait à Féternes, le 27 janvier 2022

Maxime JULLIARD
Maire

